

Le Nord-Pas-de-Calais dans l'Union Européenne



BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais
- La Préfecture de région Nord-Pas-de-Calais
- La Direction Nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen

CRÉDITS PHOTOS :

Couverture : Documentation Française/PSA, CCE/F. Roiter, CCE, Documentation française/D. Vienney, Euréka Slide/Gio, Direction des Routes/E. Bénard, CCE, CCE, CCE, SNCF, CCE, Documentation française/M. Breton
Brochure : p. 3 CCE, p. 6 dessin de L. Koechlin, p.7 Campagne, Campagne/Demolin, p.9 Campagne, Campagne/Meissonnier, p.10 CCE, p.11 Documentation française/T. Cuisset, p.13 Campagne, Campagne/Lara, p.14 Campagne, Campagne/Lara.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

SOMMAIRE

Les politiques régionale de l'Union européenne	2
Le Nord-Pas-de-Calais, région d'Europe	7
Le soutien de l'Union européenne	7
- Les concours européens se renforcent	
- Les réalisations de la phase 1989-1993	
La participation aux autres politiques européennes	12
- Coopération interrégionale et transfrontalière	
- Recherche-développement	
- Education et formation	
Les perspectives pour 1994-1999	13
Glossaire	15
et adresses utiles	

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne présente une grande diversité régionale, héritée de sa géographie et de son histoire. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions d'Europe le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne, avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et monétaire qui doit mener à la monnaie unique, la

Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

LA COHÉSION DE L'UNION

OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

L'action de l'Union européenne, qui vise à corriger les déséquilibres régionaux, se concentre principalement sur trois objectifs :

- ***l'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)*** représente un " investissement " de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, les départements d'Outre-Mer bénéficient de plus de 15 milliards de francs.
- ***l'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)***. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les territoires ou bassins des 19 régions françaises

concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- ***l'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)*** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne et 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables sur la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques européennes régionales s'élève, en France, à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des collectivités territoriales, soit au total près de 200 milliards de francs.

* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun de ces objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience. etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),

- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),
- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées :

- **aide au secteur de la pêche et aux zones qui en dépendent** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (1,4 milliard d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (600 millions d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCERTATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999.

Les programmes de mise en oeuvre sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b, en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités.

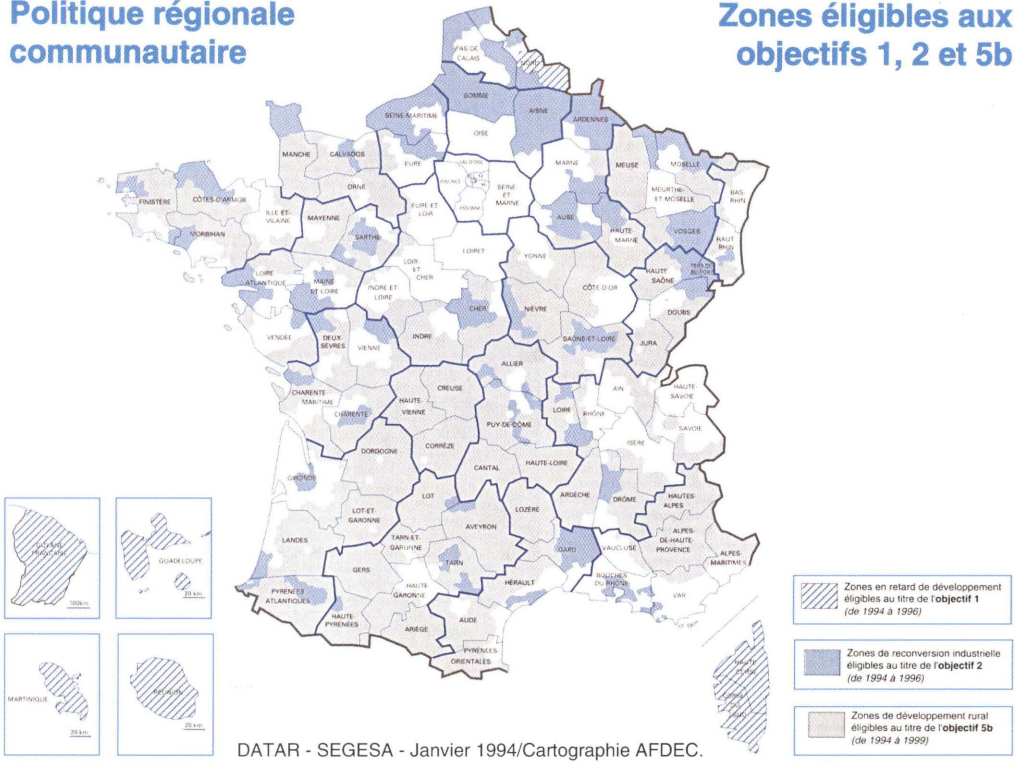
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
Objectif 1	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainaut, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
Objectif 2	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions ¹	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs ³ taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
Objectif 3	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
Objectif 4	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
Objectif 5a	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
Objectif 5b	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions ²	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

1 Régions concernées par l'objectif 2 : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

2 Régions concernées par l'objectif 5b : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

3 l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

4 FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directement entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté en faveur du développement régional interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

* La **subsidiarité** selon laquelle les responsabilités doivent être exercées au niveau le plus proche des réalités. Ainsi, les Etats et les régions identifient les besoins, définis-

sent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.

* Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.

* L'**additionnalité** veut que l'aide de la Communauté s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales concernés, mais ne s'y substitue pas.

En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à différents **instruments financiers** :

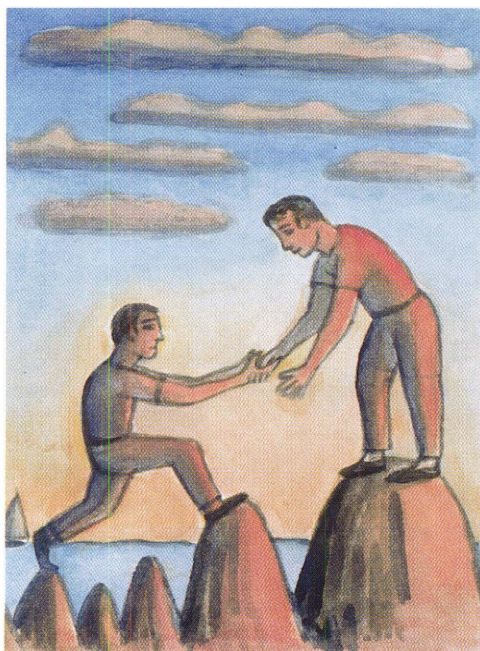
Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen (FSE)** soutient les aides à la formation et à l'emploi,

- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) participe au développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs, interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, pour aider à compenser les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élèvent à 15,1 milliards d'écus sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



T ECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques, afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités, sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres Etats de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes Français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides à la **conservation du patrimoine architectural** ou à la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



Fortement impliquée dans l'histoire européenne, champ de bataille des grandes puissances, nourrie des influences flamandes et franciliennes, la région du Nord est européenne par nature, internationale même, puisque dès le XIX^e siècle elle a su assimiler nombre de travailleurs immigrés, qui sont venus l'enrichir de leurs traditions. L'internationalisation, d'abord historique et humaine, prend aujourd'hui une dimension économique et géographique : de région frontrière qu'il fallut longtemps défendre, le Nord est devenu le pivot du trafic européen, l'entrée et le débouché de la première liaison fixe avec les îles britanniques et une terre attractive pour les investisseurs qui veulent se positionner au cœur de la Communauté européenne.

Quatrième région française par sa population et son Produit intérieur brut, le Nord-Pas-de-

Calais a une longue pratique de la reconversion économique et a toujours su adapter ses activités aux nécessités du moment. Sortir du legs de la révolution industrielle est cependant une tâche bien rude et l'arrêt total de l'exploitation du charbon, il y a deux ans, a mis fin à un long cycle de l'histoire régionale. Forte de puissantes infrastructures, d'un tissu actif d'entreprises, d'une ouverture ancienne aux échanges, la région se transforme profondément mais souffre encore des stigmates de son passé. En dépit d'un solde migratoire déficitaire de 175 000 personnes entre les recensements de 1982 et 1990, les effectifs régionaux se sont quand même accrus de 30 000 habitants, pour atteindre 3 960 000 personnes. La population du Nord, la plus jeune de France, est féconde et ce potentiel humain est un atout incontestable dans la sortie de crise que connaît actuellement la région.

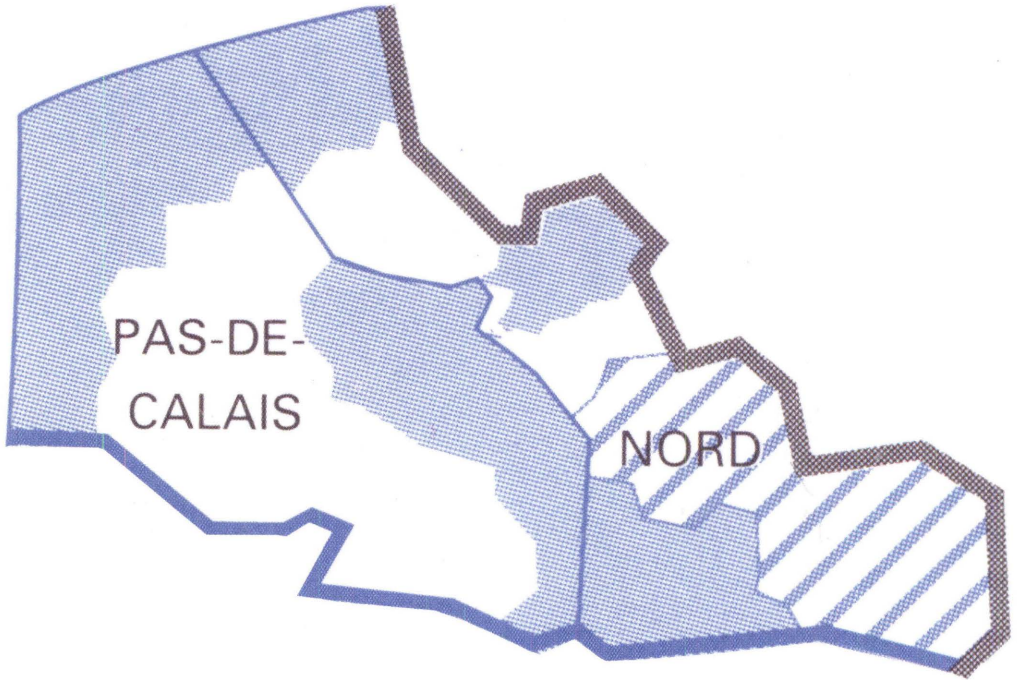
LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

■ LES CONCOURS EUROPÉENS SE RENFORCENT

Les interventions communautaires s'inscrivent dans la logique des politiques de développe-

ment poursuivies par l'Etat et la Région, dont elles se veulent complémentaires. De 1986 à 1989, des actions spécifiques ont été mises en œuvre pour aider à la restructuration du secteur textile-habillement et de la sidérurgie,

REGION NORD PAS-DE-CALAIS ZONES ELIGIBLES AUX OBJECTIFS 1 et 2 (1994-1999)



 Zones en retard de développement éligibles au titre de l'**objectif 1**
(de 1994 à 1996)

 Zones de reconversion industrielle éligibles au titre de l'**objectif 2**
(de 1994 à 1996)

alors qu'une opération intégrée de développement (OID) était conduite de 1986 à 1990, sur le bassin minier, avec une enveloppe de plus de 300 millions de francs. La phase d'intervention des fonds structurels 1989-1993 a ensuite pris le relais, avec des opérations qui ont mobilisé des concours communautaires s'élevant à 3,4 milliards de francs et qui se sont développées selon trois axes :

- le **programme opérationnel objectif 2**, conduit par le FEDER et le FSE, qui participe à la reconversion des bassins d'emploi touchés par la crise industrielle ;
- les **programmes opérationnels objectifs 3 et 4**, dont le FSE est en charge et qui ont pour vocation la lutte contre le chômage de longue durée et le soutien à l'insertion professionnelle des jeunes ;
- les **programmes d'initiative communautaire** (PIC), spécifiquement adaptés à des objectifs précis, en particulier EUROFORM, HORIZON, NOW, RECHAR, RESIDER, RENAVAL.

La phase 1994-1999 d'intervention des fonds structurels introduit une innovation de taille en classant le nord-est frontalier de la région dans les zones éligibles à l'objectif 1 et en accroissant fortement les concours financiers, fixés à 5 milliards de francs, hors PIC et interventions spécifiques du FSE.

Les régions déclarées éligibles à l'objectif 1, sont le Douaisis, le Valenciennois et l'Avesnois, espaces frontaliers limitrophes du Hainaut belge, auxquels les mêmes dispositions vont s'appliquer. Les programmes mis en œuvre, destinés aux régions en retard de développement (critères réservés jusque-là à la Corse et aux DOM-TOM pour la France), permettent de couvrir jusqu'à 85% du coût des

projets. Priorité sera donnée au développement économique (amélioration des services aux entreprises, dispositifs d'aides), à la formation professionnelle, à la recherche, à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement et aux infrastructures de transport.



Dunkerque

Le champ d'intervention du FEOGA est lui aussi étendu et les communes rurales feront l'objet d'opérations de rénovation et d'équipement des villages, de conservation et de valorisation du patrimoine rural et de

soutien aux productions locales. Les territoires touchés recensent une population de 842 000 personnes pour une enveloppe globale de 2,9 milliards de francs.

Les zones éligibles à l'objectif 2 sont les bassins d'emploi industriel ayant un taux de chômage élevé, souvent supérieur de 4 ou 5 points à la moyenne nationale, comme ceux de Lens, Calais, Dunkerque, Roubaix-Tourcoing. Sont intéressés près de 650 000 habitants de la zone d'emploi de Lille, la totalité de la population des zones d'emploi du Cambrésis, de Dunkerque, de Roubaix-Tourcoing, de Béthune-Bruay, du Boulonnais, du Calaisis et de Lens-Hénin, ainsi que les cantons de Berck, d'Etaples, de Montreuil, de Vimy et de Vitry-en-Artois. Au total, 2 579 000 habitants, soit les deux tiers de la population régionale, sont pris en compte pour ces concours financiers dépassant 2 milliards de francs pour les trois prochaines années.

■ LES RÉALISATIONS DE LA PHASE 1989-1993

Le Nord-Pas-de-Calais est arrivé en tête des régions françaises pour le total des aides attribuées par la Communauté entre 1989 et 1993 qui se sont élevées à 3,7 milliards de francs,

les fonds engagés par l'Etat au titre du contrat de plan Etat-région atteignant 7,2 milliards de francs, la région investissant pour sa part 4,2 milliards de francs.

Les politiques de **reconversion des zones industrielles en difficulté**, engagées au titre de l'objectif 2, visaient principalement au renforcement et à la diversification des activités industrielles, au développement des infrastructures, à l'aide à la formation, à la recherche et à la valorisation du potentiel touristique et environnemental.

Les mesures de développement et de diversification des bassins d'emploi en crise passent par une requalification des espaces urbains productifs et résidentiels. A cet égard, deux actions importantes ont été entreprises : la réhabilitation d'espaces urbains défavorisés et la reconquête des friches industrielles, dont l'étendue était évaluée à 10 000 hectares en 1985, soit la moitié des friches françaises.

Le FEDER a consacré plus de 180 millions de francs (objectif 2, période 1989-1993) à la reconquête de 1 500 hectares de friches industrielles dans le Nord et de 1 000 hectares dans le Pas-de-Calais, permettant par exemple l'ouverture d'une maison du développement économique sur le site de la Normed à Dunkerque, l'installation du parc d'activités économiques de Ravennes-les-Francis à Tourcoing et la transformation en espace vert du site de l'ancienne usine à carbure de Wingles. Plus de 132 millions de francs ont par ailleurs été affectés à la politique de la ville, dont près de 60 millions pour le développement social de quarante-huit quartiers, le reste étant investi dans les "Projets d'agglomération", avec réhabilitation de friches urbaines.

Afin de soutenir et diversifier l'activité économique, 615 millions de francs ont été investis pour aménager des sites d'accueil et créer ou moderniser des établissements industriels, stimuler l'artisanat et les PMI, favoriser les transferts de technologie. Ainsi, le Centre aquacole de Gravelines, qui produit chaque année plus de 1 000 tonnes de bars, turbots et daurades royales, a été doté d'un concours de 7 millions de francs, le port de pêche de Boulogne

recevant 7,4 millions de francs pour créer de nouveaux bâtiments, au titre du programme "Capécure 2000". Ces crédits ont aussi rendu possible la mise en œuvre d'un plan productive régional (PPR), destiné à aider les PME dans leurs investissements, procédure particulièrement efficace puisqu'elle a généré 11 milliards de francs d'investissements privés et 2 000 emplois.

Les interventions du FEDER ont été particulièrement importantes pour la réalisation d'infrastructures routières, qui ont mobilisé une enveloppe globale de 250 millions de francs, les concours intéressant notamment :

- la desserte du Centre international d'affaires de Lille et de la gare TGV (33 millions de francs) ;
- le désenclavement de l'Avesnois, en particulier pour la desserte des grands équipements proches de la frontière (21,1 millions de francs) ;
- la desserte de l'avant-port ouest de Dunkerque (19,8 millions de francs) ;
- la rocade-est de Calais, desservant le port-est (13,2 millions de francs).

Le FEDER est intervenu également au niveau de la construction et de l'équipement des universités et des lycées de la zone objectif 2 à hauteur de 200 millions de francs.

Des actions en matière de formation professionnelle ont été réalisées par le FSE au titre des objectifs 2 (reconversion des zones industrielles ou bassins d'emploi en crise), 3 (lutte contre le chômage de longue durée) et 4 (insertion professionnelle des jeunes). Au total,



le FSE a mobilisé plus de 700 millions de francs sur la période 1990-1993 et a permis de former 55 000 personnes par an au sein de 150 organismes de formation. C'est l'objectif 2 qui a représenté le dispositif le plus important (570 millions de francs) en permettant le financement des actions suivantes : développement du congé individuel de formation (CIF), formation sur les grands chantiers (Euralille, Eurotunnel), formation de formateurs et formations liées au partenariat européen.

Enfin, les mesures en faveur du développement touristique et de la valorisation du patrimoine naturel et culturel de la région ont fait l'objet d'efforts particuliers, avec une contribution de 111 millions de francs sur l'ensemble de la période. Au Nord-Pas-de-Calais sont en effet attachées des images d'horizon monotone, ciel bas, climat maussade, paysages miniers et industriels sinistrés, autant de clichés vite démentis pour ceux qui y ont séjourné. Promouvoir le tourisme, faire valoir la richesse et la beauté du patrimoine permettent donc de valoriser l'image de la

région. Les fonds ont été consacrés soit à des opérations concernant toute la région, en matière de promotion, d'information, de réservation, de développement du tourisme fluvial, soit à des aménagements spécifiques :

- opérations sur l'arrondissement de Dunkerque, qui ont requis près de 11 millions de francs avec l'extension des capacités de camping des stations littorales, la réfection de la digue et la promotion des retables des Flandres à Dunkerque, la création d'une base de chars à voile à Zuydcoote ;
- actions sur l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, dotées d'une enveloppe de plus de 9 millions de francs pour la rénovation du centre de vacances et l'aménagement du château d'Hardelot à Condette, la création d'une Maison de la faïence à Desvres et la valorisation du centre-ville de Wimereux ;
- des aides sont accordées à la métropole lilloise pour des opérations de promotion : la création du Zénith (7 millions de francs) -salle de spectacle de 8 000 places qui fera de Lille un pôle culturel attractif, d'autant



Le cap Blanc-Nez

que les séjours touristiques seront conçus à partir des spectacles programmés ; participation à la valorisation de la forêt de Phalempin. Comptent aussi parmi les actions importantes, la création d'un Centre européen de la Paix à Souchez -près d'Arras- (3,5 millions de francs) et la restructuration du zoo d'Avesnes-sur-Helpe (2,5 millions de francs) ;

- mesures d'amélioration de la qualité de l'environnement : assainissement des eaux continentales et des sites du cap Blanc-Nez et Gris-Nez, restauration de la qualité bactériologique des eaux du littoral ; onze stations d'épuration ont été construites dans d'autres communes du littoral et les bassins hydrographiques de la Selle, de la Marque, de la Sensée et de la Sambre font l'objet de programmes spécifiques de préservation, dans le cadre de la politique des " Contrats de rivière ".

A ces actions se sont ajoutés les effets spécifiques des **programmes d'initiative communautaire** (PIC), qui ont été crédités d'une enveloppe globale de plus de 670 millions de francs entre 1989 et 1993.

Dans le cadre du programme **RECHAR**, (reconversion des bassins charbonniers), près de 30 millions de francs ont été alloués à des opérations de collecte et d'assainissement d'eaux usées dans les anciennes communes minières, alors que la CECA consacrait plus de 70 millions de francs à la réadaptation des salariés.

Le programme **NOW**, dont l'objectif est l'insertion professionnelle des femmes, a permis de financer onze projets régionaux pour un montant de 14 millions de francs, en particulier "Espace-initiatives rurales", à Fauquembergues, conduit avec le Portugal et le Royaume-Uni, et le projet de l'Agence pour le développement des quartiers de Roubaix mené parallèlement en Allemagne, au Royaume-Uni et en Grèce.

Le programme **HORIZON**, en faveur des personnes handicapées ou défavorisées, a permis le montage de vingt projets dans la région, qui ont reçu un concours global de 9,2 millions de francs. On peut citer le projet "APAHM Dunkerque", monté en partenariat avec la Belgique, l'Espagne et l'Italie pour la formation, l'adaptation des postes de travail et le suivi des personnels dans l'entreprise et hors entreprise ; des contrats d'embauche ont ainsi été obtenus avec de grandes entreprises comme la Sollac, le Port autonome de Dunkerque, Coca-Cola, par exemple.

Le programme **EUROFORM** enfin, qui vise au développement des nouvelles qualifications, a fait l'objet de dix-neuf projets, dotés de 6,5 millions de francs au total, notamment le programme de formation aux métiers de la banque de la CCI du Hainaut-Cambrésis à Valenciennes.

LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

Le Nord-Pas-de-Calais participe aux actions et aux politiques mises en œuvre à l'échelle de toute l'Union européenne, dans les domaines de la coopération interrégionale et transfrontalière, de la recherche-développement, ainsi que de l'éducation et de la formation.

■ **En matière de coopération interrégionale et transfrontalière**, la participation du Nord-Pas-de-Calais revêt deux aspects :

- collaboration de la région à des réseaux impliquant d'autres partenaires français ou

communautaires, villes ou régions : Commission des villes moyennes - Génie urbain (systèmes informatiques appliqués aux services urbains), Observatoire européen urbain (création d'une banque de données urbaines pour l'aide à la décision), Agences de développement (réseau destiné à favoriser le développement économique local), Eurocéram (coopération des régions ayant une industrie de la céramique), Eurosynet, enfin (réseau d'aide et de promotion pour les PME) ;

- participation au programme **INTERREG**, mis en place en août 1990 pour favoriser la coopération transfrontalière des régions limitrophes des pays membres. Deux programmes concernent les zones frontalières franco-belges connaissant souvent les mêmes problèmes et dont les synergies ont été renforcées : Nord-Pas-de-Calais - Flandre occidentale (97 millions de francs d'aides), Hainaut-Nord-Pas-de-Calais (104 millions de francs de dotation communautaire). La troisième, Kent-Nord-Pas-de-



Le Centre de la mer à Boulogne-sur-Mer

Calais, associe la région à son homologue britannique avec une enveloppe européenne de 144 millions de francs, destinée à programmer et promouvoir le développement transfrontalier que va générer la mise en service du lien fixe transmanche.

■ Le Nord-Pas-de-Calais est impliqué à divers titres dans les politiques communautaires de **recherche et de développement technologique**. Les contrats de recherche conclus depuis 1987 concernent 70 entreprises et institutions d'enseignement et de recherche de la région, en liaison avec 180 partenaires d'autres régions et d'autres pays de l'Union

européenne. L'enveloppe globale atteint presque 60 millions de francs. Par ailleurs, l'Institut supérieur d'électronique du Nord et l'Université des sciences et techniques de Lille participent à une action de formation d'ingénieurs dans le cadre du programme

ESPRIT. Les fonds européens ont permis aux laboratoires de recherche et centres de développement technologique de pouvoir s'équiper et se doter de bâtiments modernes, ils ont pu ainsi développer leurs programmes scientifiques et de transferts.

■ Les politiques communautaires d'**éducation et de formation** trouvent un bon écho dans la région : **ERASMUS** et **LINGUA** ont permis à plus de 1 200 étudiants de suivre une formation universitaire dans un autre pays de l'Union en 1992 ; **PETRA** facilite des échanges de formation pour jeunes travailleurs. D'autre part, dans le cadre du programme **COMETT**, l'AUEF régionale (Association université-entreprise pour la formation) a mis en place une vingtaine de filières de formation dans les technologies de pointe et placé en entreprise une centaine d'étudiants en 1992.

LES PERSPECTIVES POUR 1994-1999

Le Nord-Pas-de-Calais est déjà fortement intégré aux espaces centraux les plus dynamiques de l'Union européenne. De périphérie nationale, active certes, mais qui a longtemps souffert d'être une frontière aux marges septentrionales du territoire français,

le Nord est devenu, avec l'effacement des frontières, un centre de l'Europe occidentale, en connexion directe avec le bassin de Londres et les pays rhénans et ce changement de statut géographique ne peut que conforter sa position.

La région réalise 73% de ses exportations et 63% de ses importations avec les pays de la Communauté, ses principaux partenaires commerciaux étant le Benelux, l'Allemagne et le Royaume-Uni. L'ouverture du lien transmanche et, à terme, l'interconnexion du réseau TGV français et du réseau de trains à grande vitesse nord-européen, sur le site d'Euralille, vont renforcer considérablement la place pivot qu'occupe le Nord-Pas-de-Calais dans les échanges européens. La contribution européenne au développement régional va presque doubler pour la phase 1994-1999 et concernera 3 431 000 personnes, soit près de 87% de la population totale permettant ainsi à la région de mieux relever les défis de la modernisation et de faire face aux enjeux du marché unique.



Douai : la place d'Armes et le beffroi

“Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire.”

Jacques Delors

GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération interrégionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

A DRESSES UTILES

Conseil régional Nord-Pas-de-Calais

7 square Morisson
BP 2035
59014 Lille Cedex
Tél : (16) 20 60 60 60
Fax : (16) 20 57 39 48

Préfecture de région Nord-Pas-de-Calais Secrétariat Général aux Affaires Régionales

2 rue Jacquemars Gielée
59039 Lille Cedex
Tél : (16) 20 30 59 59
Fax : (16) 20 30 52 58

Centre Régional d'Information Jeunesse

2, rue Nicolas Leblanc
59000 Lille
Tél : (16) 20 57 86 04
Fax : (16) 20 42 07 50

Euro Info Centre

185, boulevard de la Liberté
BP 2027
59013 Lille
Tél : (16) 20 40 02 77
Fax : (16) 20 40 04 33

Liste des correspondants BC-NET sur 3615 CEE

Sources d'Europe Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche
92054 Paris La Défense
Tél : (1) 41 25 12 12
Fax : (1) 41 25 12 13

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,
 PRENEZ CONNAISSANCE
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE
 à travers "l'Evénement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION
 EUROPEENNE

Représentation en France
 288, boulevard Saint Germain 75007 Paris
 Tel : (1) 40 63 38 00
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :
Agence Liaisons - CEE
 228, rue du Faubourg Saint-Martin,
 75481 Paris cedex 10
 Tel : (1) 40 38 08 20
 Fax : (1) 42 05 41 34